

Madame la Sénatrice.

Les 31 mai et suivants, vous allez être amenée, vous et vos collègues, à vous positionner sur le **projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique**, et notamment sur l'article 30, ajouté le 22 février par le premier ministre.

Vous le savez, cet article 30, inique pour la profession infirmière dans son ensemble, est l'objet de la mobilisation des infirmiers anesthésistes en particulier depuis le 11 mars 2010.

Le mutisme et le mépris de notre ministre de tutelle, nous a fait réagir de façon désespérée, le 18 mai dernier, ce qui ne correspond pas à notre habitude, mais est révélatrice d'un profond malaise, voire d'une incompréhension totale.

Je m'en suis entretenu avec votre oncle, le député Bernard Debré, qui connaît bien la profession des infirmiers anesthésistes, puisqu'il les a côtoyé tout au long de sa carrière hospitalière, au sein des blocs opératoires.

Il m'a par ailleurs adressé une lettre m'assurant de son soutien, sur ce projet.

Pour autant, il a été signataire de ce projet, s'alignant sur la position de son parti, oubliant ainsi les promesses faites sur son courrier.

J'en appelle à vous et à votre sens du discernement.

La profession infirmière, et particulièrement celle des infirmiers anesthésistes, est reconnue comme étant pénible, de par les heures décalées faites au service du patient, une présence permanente afin d'assurer une permanence des soins, 24 h/ 24, 7 jours /7, sacrifiant week end, jours de fête, fériés et chômé, tout au long de l'année, et une exigence d'être au maximum de ses possibilités physiques et intellectuelles, quelque soit l'heure du jour ou de la nuit, en vue de prendre en charge toute situation d'urgence médicale et chirurgicale. (SAMU et blocs opératoires)

Cette disponibilité n'est pas récompensée en retour par cette reconnaissance de la pénibilité, alors qu'il apparaît que d'autres catégories professionnelles pourraient être reconnues en tant que tel.

Nous ne pouvons comprendre que notre exercice professionnel, reconnu comme pénible par la Loi Fillon de 2003, puisse être qualifié différemment alors qu'il ne va pas changer en quoi que ce soit.

L'incompréhension et le sentiment d'injustice est à l'ordre du jour chez nous. Si le texte devait passer tel qu'il est, sans tenir compte de cette pénibilité, de la perte de nos années passées auprès du patient et considérées comme actives, de la possibilité pour un professionnel de santé de pouvoir par le biais d'une formation rapide et de mauvaise qualité, d'intégrer des gestes d'anesthésie sur n'importe quel patient, avec les risques inhérents à cette pratique qui nécessite rigueur, études et pratiques de haute qualité.

Je vous demande, et la profession des infirmiers anesthésistes, dans son ensemble, de ne pas voter ce texte en l'état.

Il comporte trop d'injustice faite à une corporation qui n'a pas pour habitude l'expression de la

rue.

Les évènements récents de la gare Montparnasse, peuvent être le début d'un désespoir qui gagne la profession, qui si le texte passe ainsi, n'aura plus rien à perdre et pourra être à l'origine de troubles futurs graves, dictés par le sentiment d'abandon et de favoritisme envers d'autres catégories professionnelles, plus enclines à l'action revendicative.

Je vous invite à peser le pour et le contre de votre vote et de mesurer l'impact que celui-ci aura sur notre futur.

Croyez bien que notre mobilisation ne faillira pas à l'approche et pendant les congés estivaux .

Et que l'avenir des blocs opératoires de l'hôpital public dans son ensemble pourra être rapidement contrarié, car les professionnels de l'anesthésie, attachés par nature au service public, n'auront plus de raison d'y rester, si celui-ci ne leur offre plus l'attractivité qui était encore la sienne il y a peu.

Il est donc à craindre une fuite massive des professionnels vers les structures privées, favorisant l'essor d'une véritable médecine à deux vitesses, qui existe déjà au sein du territoire français.

L'impossibilité d'accéder à des soins de qualité pour une grande partie de la population, deviendra une raison qui risque de révolter beaucoup d'entre eux.

Et il sera alors facile de savoir à qui ils devront cette situation.

Madame, le 31 mai et les jours suivants, affectés au vote de ce projet de loi, vous allez devoir assumer votre choix.

Il influera définitivement sur les vies de 520 000 personnes, toutes relevant de la profession infirmière dans son ensemble.

Ce nombre est considérable.

Il ne peut vous laisser insensible.

Je vous demande de refuser ce texte, qui punit une profession qui n'a jamais faillit à ses obligations et qui paye par une espérance de vie inférieure de 7 ans à celle de ses compatriotes, une pénibilité de fait.

Que votre vote ne soit pas associé à la désespérance future de ceux qui n'ont jamais manqué à leur devoir.

Que votre vote et votre action ne soit pas le catalyseur qui pourrait être le début de la fin d'une prise en charge de haute qualité des patients, qu'ils soient de grands prématurés, aux grands vieillards, en passant par les femmes enceintes ou les patients aux opérations complexes, nécessitant une prise e charge globale efficiente.

Je vous remercie de contacter les sénateurs de votre groupe parlementaire et de les persuader de l'iniquité de ce texte.

Les élections régionales ont signé un désaveu de la politique sociale du gouvernement actuel.

Vous ne devez pas l'occulter au principe d'une fidélité aveugle envers le parti qui méprise ouvertement ceux qui se sont toujours montrés présents mais qui sont sacrifiés sur l'autel de la rigueur, alors que d'autres catégories professionnelles, passeront l'écueil jusqu'en 2018, et sans doute au delà, sans aucune justification, renforçant si cela était encore nécessaire, un lourd sentiment d'injustice et d'inégalité, préjudiciable à la stabilité sociale.

Je me permets à croire, sans doute pour la dernière fois, que mes propos signant les préoccupations de la profession des infirmiers anesthésistes, sauront trouver un écho et une vraie volonté de changer ce que les textes passés à la hussarde, votés sans concertation, au mépris de toute représentation professionnelle avérée, les trois premiers volets étant votés par un syndicat qui ne représente que 0,94 % aux dernières élections professionnelles, et n'est pas un syndicat de la profession infirmière, et dans lesquels la volonté de boucler le dossier sur les retraites de la profession, avant le débat sur les retraites qui a commencé en avril, apparaît plus que suspect.

Madame, je me permets bien imprudemment de vous faire confiance pour cette échéance.

Gardez bien à l'esprit que nous serons tous attentifs à votre vote.
Qu'il soit le vôtre, et celui de vos collègues.

Nous nous sommes toujours montrés gens de dialogue et d'ouverture.

Ne soyez pas par votre vote, celle qui nous fermera le rideau de notre avenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, mes salutations respectueuses.

@rnaud BASSEZ

Infirmier anesthésiste diplômé d'État
Enseignant CESU
Formateur AFGSU niveau 1 & 2
Diplôme inter universitaire douleur aiguë
Administrateur du site de la SOFIA
<http://sofia.medicalistes.org>